



Bureau communautaire
13 juin 2019
Saint-Aubin – 18h30

DÉCISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 19
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 13
Date de la convocation : 03 juin 2019

Présents : J.P Fichère, J.M Daubigny, D. Michaud, N. Jeannet, G. Fernoux-Coutenet, F. David, J. Péchinot, D. Bernardin, S. Champanhet, F. Macard, C. François, P. Jacquot, J. Thurel.

Excusés : C. Bourgeois-République, C. Créret, P. Blanchet, J.L Bouchard, B. Guerrin, J.C Lab.

Date d'affichage : 21 juin 2019

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP458 – 39109 DOLE Cedex
Tél. 03.84.79.78.40
Fax. 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

Décision DB24/19

Objet

Attribution d'une subvention au Centre Jurassien du Patrimoine pour la réalisation de photogrammétrie et de bannières pour la Grotte des Gorges d'Amange

Les opérations de fouilles réalisées à la Grotte des Gorges d'Amange ont permis de découvrir des éléments sur la naissance de l'art et sa diffusion dans la société du Paléolithique supérieur.

Suite à cette découverte, le Centre Jurassien du Patrimoine souhaite faire réaliser une photogrammétrie de la Grotte des Gorges par une société spécialisée. Ensuite, des bannières seront réalisées et mises à disposition des écoles primaires du Grand Dole.

Le coût de ces deux opérations est de 5 210 euros, (4 000 euros pour la photogrammétrie et 1 210 euros pour les bannières).

Le Centre Jurassien du Patrimoine sollicite une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à hauteur de 2 800 euros.

Le solde restera à charge de l'association, soit 2 410 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- **ACCORDENT** une subvention de 2 800 euros au Centre Jurassien du Patrimoine pour la réalisation d'une photogrammétrie et de cinq bannières destinées aux écoles primaires du Grand Dole,
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Fait à Saint-Aubin,
Le 13 juin 2019
Le Président,

